

de quoi parlons-nous ?

Ces actions collectives s'adressent prioritairement à des PME - PMI

qui souhaitent traiter d'une problématique commune et clairement identifiée, dans une perspective de résolution de problèmes par l'action des acteurs de l'entreprise.

quel objectif ?

La recherche d'une amélioration de l'emploi et de la santé des salariés et de la performance des entreprises dans une branche professionnelle et/ou sur un territoire donné.

quels avantages ?

- ▶ **Optimisation de moyens**, implication et coopération entre de nombreux partenaires
- ▶ Création d'un **effet levier** en diffusant les enseignements tirés de l'action.

10 critères caractérisent une action collective

- ▶ un groupe d'entreprises
- ▶ une problématique
- ▶ un "porteur" de projet
- ▶ une réalité territoriale
- ▶ des objectifs partagés
- ▶ une alternance de phases individuelles et collectives
- ▶ un financement
- ▶ un système intervenant
- ▶ les partenaires sociaux
- ▶ un comité de pilotage

les principaux acteurs d'une action collective

- ▶ porteurs
- ▶ opérateurs techniques et méthodologiques
- ▶ prestataires
- ▶ financeurs
- ▶ bénéficiaires

un comité de pilotage, pourquoi ?

Le comité de pilotage est indispensable, il regroupe les acteurs participant à l'action, notamment porteur, financeur et opérateur technique et éventuellement les relais possibles.

Il suit et valide les différentes étapes du projet.

les différentes phases de l'action

- 1 - Emergence d'un besoin
- 2 - Conception du projet
- 3 - Information et sensibilisation des entreprises bénéficiaires
- 4 - Accompagnement individuel ou collectif des entreprises
- 5 - Capitalisation des connaissances et de la méthodologie
- 6 - Transfert des enseignements
- 7 - Bilan et évaluation de l'action

les acteurs et leur rôle

Porteur du projet

Syndicat professionnel ou interprofessionnel, une branche, ...

- ▮ signataire de la convention avec les financeurs
- ▮ responsable de l'action
- ▮ représentant des entreprises bénéficiaires
- ▮ aide au déroulement de l'action

Financeurs

État, Région, Anact, FSE, porteurs, entreprises, ...

- ▮ finance le dispositif
- ▮ négocie les modalités de mise en oeuvre
- ▮ participe au pilotage et au suivi

Opérateur technique et méthodologique

Fact, Opcas, autres acteurs relais

- ▮ aide à la clarification des enjeux et finalités du projet
- ▮ participe à la conception de l'action (étapes, nombres de jours, méthode, ...)
- ▮ coordonne les prestataires
- ▮ participe au transfert des enseignements tirés de l'action

Prestataires

Opcas, Cabinets de consultants et autres intervenants...

- ▮ réalise l'intervention auprès des entreprises bénéficiaires
- ▮ réalise des travaux de synthèse
- ▮ participe au transfert des enseignements tirés de l'action

Bénéficiaires

Entreprises, associations, administrations, ...

- ▮ bénéficiaires de l'action sous forme d'accompagnement individuel ou collectif
- ▮ destinataire de la sensibilisation collective et / ou du transfert des résultats de l'action

Les actions menées ou en cours depuis 2005 par fact

En 2005

▮ Association d'aide à domicile :
Évaluation des risques professionnels

▮ CGPME / AGEFOS-PME :

Ages et travail pays graylois

▮ CGPME / AGEFOS-PME :

Bassin Haut-Jura

▮ CGPME / AGEFOS-PME : GPEC

▮ DRTEFP/UTBM : Prévention durable
des TMS (2005, 2006, 2007)

En 2006

▮ PROFORÊT : GPEC

▮ UIMM : Groupe de travail TMS